

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

Nº d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création d'une carrière de roche massive sur la commune de Linguizzetta (2B, Corse)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCOPAB (Société en cours de garmation)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Clara PETRONI, Présidente

RCS / SIRET

Forme juridique S.A.S (en formation)

Joignez à voire demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectarescas par cas.
 Le projet de LINGUIZZETTA porte sur une emprise de 5,9 hectares de terrains boisés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de carrière sur la commune de Linguizzetta (Haute Corse), de part et d'autre de la RD 42, sur les parcelles cadastrales n°453 et 375.

Le volume de matériaux à extraire est estimé à 90 000 t/an soit 1 800 000 tonnes pour une autorisation d'exploiter d'une durée de 20 ans (2015 à 2035), y compris le réaménagement du site.

4.2 Objectifs du projet

La STOC souhaite disposer pour ses propres chantier locaux dans le domaine des travaux publics, de granulats et d'enrochement.

Pour ce faire, elle envisage l'ouverture d'une carrière de roches massives sur la commune de Linguizzetta (2B). Ces matériaux sont destinés à de l'autoconsommation, pour des chantiers locaux dans le secteur d'Aléria et de Ghisonaccia.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet concerne l'ouverture d'une carrière de roches massives, le projet est donc décrit dans sa phase exploitation, dans le paragraphe suivant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation est découpée en 4 phases de 5 ans chacune, avec successivement une partie inférieure et supérieure. Le principe général d'exploitation est le suivant :

- délimitation par bornage des zones d'extraction en début de chaque phase
- défrichement progressif sur la surface concernée par l'exploitation de la nouvelle phase et décapage des terres de découverte
- abattage à l'explosif, chargement des matériaux dans des tombereaux puis transport par une piste interne jusqu'aux unités de concassage et cribles extérieurs au site,
- exploitation sous forme de gradins (hauteur maximale 10 m) et banquettes (largeur minimale 7.5 m.),
- remise en état progressif au fur et à mesure de l'avancement

Il est prévu un réaménagement progressif au fur et à mesure de l'avancée des travaux par étages successifs descendant. Le réaménagement consiste en une végétalisation adaptée avec cône d'éboulis, îlots boisés avec apport de stériles et apport de stériles sur banquettes et plantation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	istrative(s) d'autorisation le projet a-t- ative de l'État compétente en mai	-il été ou sera-t-il soumis ? tière d'environnement devra être jointe au(x)
Règlementation sur les ICPE, régin	ne de l'autorisation rubriques 2510-1	et 2517-1.
	ure d'autorisation ce formulaire est re R 122-2 du Code de l'Environnemen	
4.5 Dimensions et caractéristiques du l	voiet et superficie alchale (assiette) de	l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur
Surface		5.9 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1	Long. 9 ° 27' 52 " 20 E Lat.42 ° 14 ' 56 "08N
Parcelles F 453 et F 375 Commune de Linguizzetta (Haute Corse, 2B)	Point de départ :	i), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' "
	sion d'une installation ou d'un ouvrag t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étud autorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progr Si oui, de quels projets se compos	amme de travaux ?	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée									
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?									
Le projet se localise pour partie sur une zone ayant déjà fait l'objet d'emprunt.									
Les terrains objets du présent projet sont actuellement occupés par des territoires agro forestiers et par des milieux à									
végétation arbustive et /ou l	-	_	98.55 PERC						
vegetation arbustive et /ou nerbacee.									
			anisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non Non						
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	l'approbation : Zone Nx du PLU : secteur d'exploitation des ressources naturelles où sont autorisées les carrières. des carrières des des des des des des des des des d								
environnementale?			ents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-o	par to	ous moy	ens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X							
en zone de montagne ?		X							
			Linguizzetta						
sur le territoire d'une			ŭ l						
sur le territoire d'une commune littorale ?	X								
Committee of the commit		[X]							

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Site FR9402014 (marin) Grand herbier de la côte à 7 km du projet Site FR9400602 Basse vallée du Tavignano à 9 km du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines o	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
essources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		[X]	
	est-il excédentaire en matériaux ?			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Exploitation d'une carrière de roches massives
Milleu	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	X	Etude écologique spécifique avec relevés naturalistes, dans le cadre de l'étude d'impact du dossier DDAE. Incidences limitées sur les habitats : habitats impactés très communs et très bien représentés à l'échelle du territoire local. Absence d'incidence notable sur la flore, espèces en présence banales et ne présentant pas d'enjeux particuliers. Calendrier écologique pour les travaux de défrichement (uniquement en périodhivernale), bornage de l'exploitation pour préserver les habitats voisins, réaménagement avec restitution de milieux naturels propices à la biodiversité. Absence d'incidence sur les sites Natura 2000 (7 et 9 km), maintien des continuités écologiques (réseau hydrographique, trame bleue) et des massi boisés de chêne vert.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Emprise de 5.6 ha, sur des terrains en partie boisés, réaménagement après exploitation / restitution des milieux naturels, végétalisation, point bas créant des zones temporairement humides, milieux semi ouverts avec îlots, cône d'éboulis et parois rocheuses.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Evaluation des effets sur la santé réalisée dans le cadre de l'étude d'impact du DDAE. Sources potentielles liées aux rejets atmosphériques (circulation des engins) et aux nuisances sonores (circulation des engins). L'analyse des risques sanitaires a montrée que les activité envisagées et les procédés mis en oeuvre n'auront pas d'effet sur la santé humaine.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Les valeurs d'émergence sont conformes à la réglementation, les premières habitations se localisent à 900 m au Nord Est du projet à "Pieve".
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Vibrations lors des tirs de mine (1 à 3 fois par an, de durée n'excédant pas 1/2 heure). Impacts très faible compte tenu de l'éloignement des premières habitations et de la fermeture de la RD 42 durant les tirs.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Rejets diffus très limités : poussières liées au chargement et à la circulation de camions, et gaz d'échappement liés à la circulation des engins et véhicules. Aucun rejet canalisé.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milleu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		L'installation ne génère pas de déchets dangereux. Les déchets produits par l'installation sont des déchets ménagers, une collecte sélective sera mise en place
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
V	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non	Si oui, décrivez lesquels :
Maria de Casa	7. Auto-évaluation (facultatif)
	pire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou lispensé ? Expliquez pourquoi.
des ICPE (DDAE). Cette étude d'impact p	d'une carrière de roche massive sur la commune de Linguizzetta fait déjà l'objet d'une étude d'impact au titre présente les impacts du projet sur les différentes thématiques environnementales, y compris les milieux aluation des incidences sur les sites Natura 2000.

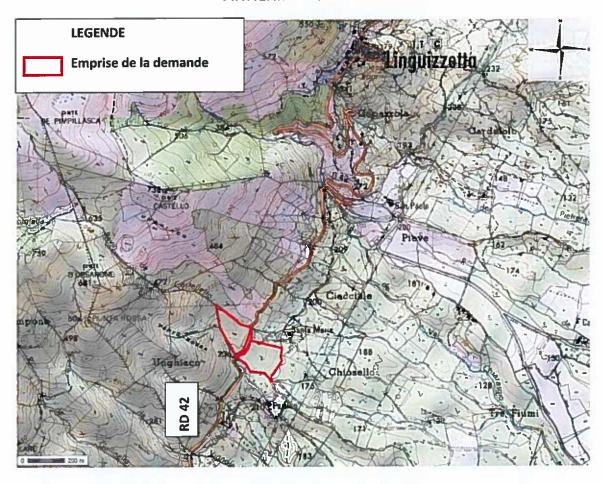
	8. Annexes							
8	.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
8.	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que arties auxquelles elles se rattachent	les						
	Objet							
	9. Engagement et signature	1						
1.	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
36	e certifie sur l'honneur l'exactifique des renseignements chaessos							
	Fait à Ghisonaccia le. 12/05/2016.							
	Signature							

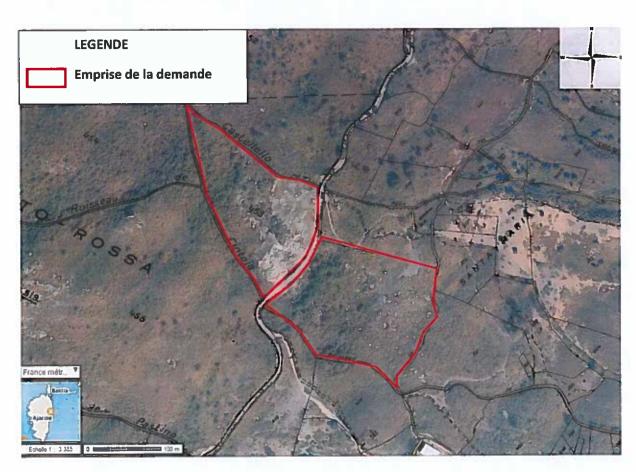
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

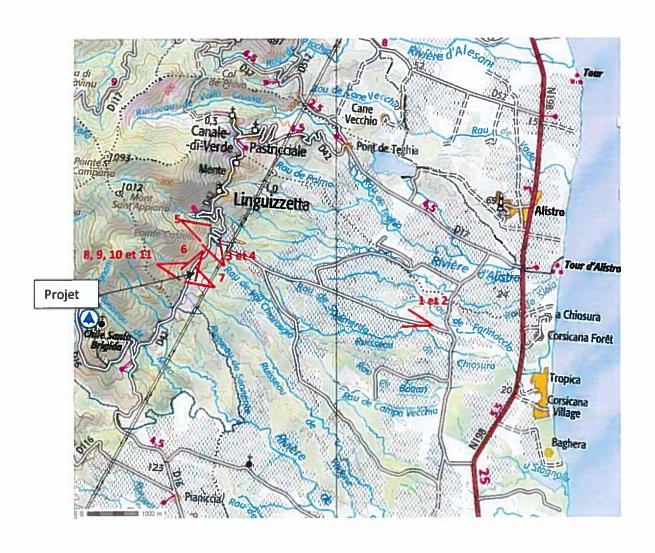
ANNEXES

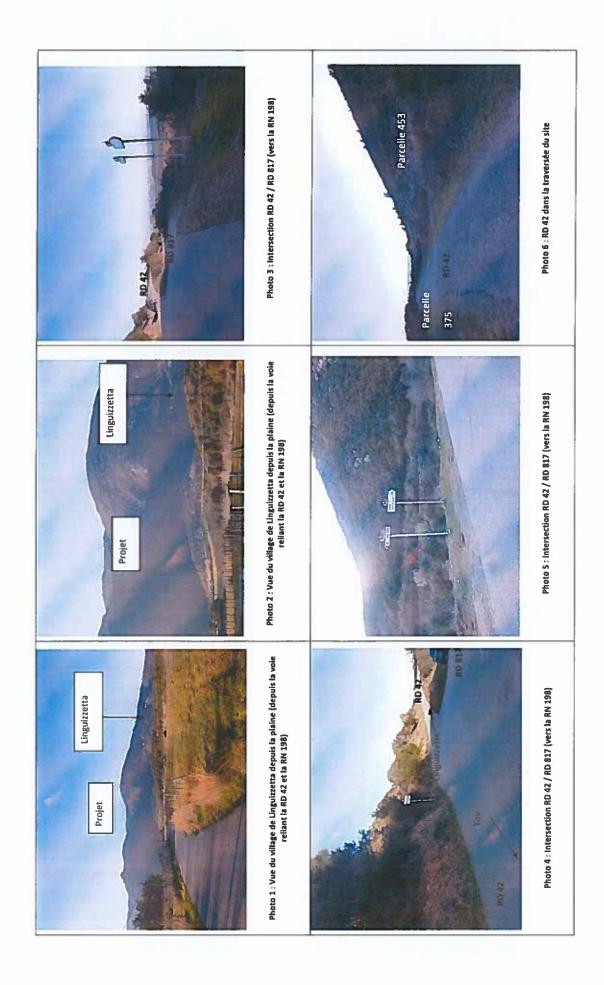
ANNEXE 2 Plan de situation

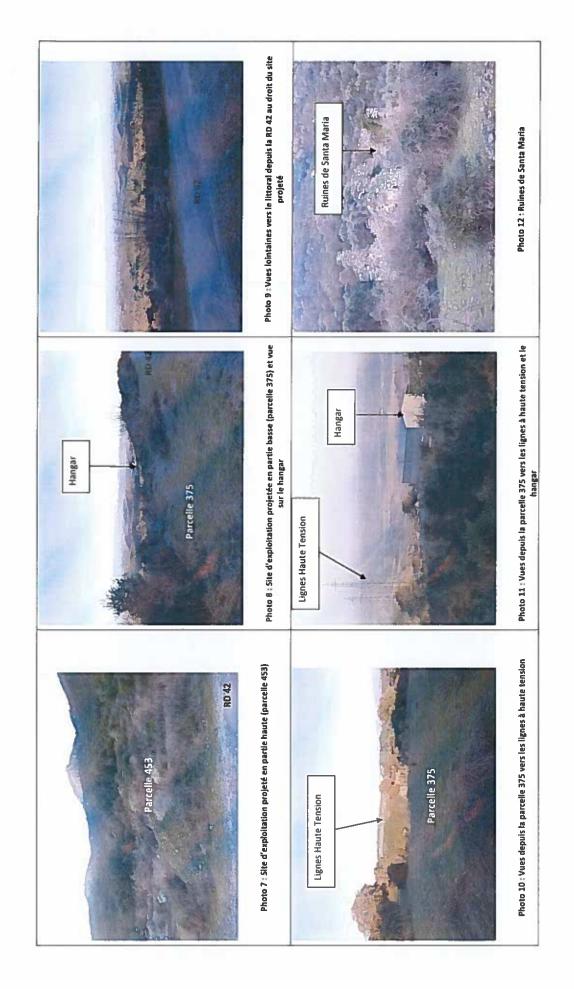




ANNEXE 3 Photographie du site (février 2015)







ANNEXE 5 Plan du projet et de ses abords